

CA-11-2022

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Le 22 mars 2022**

À la rencontre ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue en zoom-conférence, ce vingt-deuxième jour du mois de mars 2022 à compter de 19 h, à laquelle sont présents :

**LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :**

**Représentant et représentantes des parents :**

M. Marc Lusignan	District n° 1
M <sup>me</sup> Sabrina Houle	District n° 3
M <sup>me</sup> Mélanie Marin	District n° 5

**Représentant et représentantes de la communauté :**

Vacant	Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines
M. Félix Caron	Issu du milieu municipal, des affaires de la santé ou des services sociaux
M <sup>me</sup> Johanne Poulin	Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
M <sup>me</sup> Christine Lebrasseur	Expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources matérielles ou financières
M <sup>me</sup> Rosalie Bujold	Âgée de 18 ans et plus

**Représentants et représentantes du personnel :**

M <sup>me</sup> Marie-Lise Lévesque	Personnel enseignant
Vacant	Personnel de soutien
M <sup>me</sup> Sylvie Legault	Personnel d'encadrement
M. Martin Langlois	Direction d'établissement
M. Benoît-Guy Audet	Personnel professionnel

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M. Louis Bujold, directeur général  
M<sup>me</sup> Sandra Nicol, directrice générale adjointe et secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Monica Pichette, directrice des services éducatifs

**SONT ABSENTES :**

M <sup>me</sup> Natacha Larocque	Membre parent, district n° 2
M <sup>me</sup> Geneviève Thériault	Membre parent, district n° 4

## **CA-22-142 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

M<sup>me</sup> Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

## **CA-22-143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M<sup>me</sup> Johanne Poulin propose que l'ordre du jour suivant soit adopté avant l'ajout d'un sujet :

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Période de questions
6. Rapport de la présidente du Conseil d'administration
7. Rapport de la présidente du Comité de parents
8. Rapport d'évaluation de la direction générale
  - 8.1 Bilan de mi-année
9. Rapport du directeur général
  - 9.1 Suivi au procès-verbal du 15 février 2022
  - 9.2 Vente de l'école Assomption de Val-d'Espoir
  - 9.3 Vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar
10. Rapport de la direction des services éducatifs
  - 10.1 Calendriers scolaires en FP/FGA 2022-2023 – Adoption
  - 10.2 Cadre d'allocation des ressources éducatives 2022-2023 – Formation professionnelle - Adoption
  - 9.3 Cadre d'allocation des ressources éducatives 2022-2023 - Éducation des adultes - Adoption
11. Rapport de la secrétaire générale
  - 11.1 Révision des politiques
    - 11.1.1 Politique de gestion documentaire – Adoption
  - 11.2 Mécanisme d'élection des administrateurs
12. Ordre de jour de consentement
  - 12.1 Procès-verbal de la rencontre du 15 février 2022 - Adoption
13. Date de la prochaine rencontre
14. Huis clos – Évaluation de la rencontre

### **Ajout de sujets :**

Huis clos de la direction générale

Adopté à l'unanimité.

## **CA-22-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT**

Il n'y a pas de dénonciation d'intérêt pour cette rencontre.

## **CA-22-000 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **CA-22-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – M<sup>ME</sup> MÉLANIE MARIN**

M<sup>me</sup> Marin nous fait part des activités de la présidence au cours des dernières semaines, soit quatre (4) rencontres avec la direction générale :

- Suivi en lien avec le dossier « intimidation » de Carleton
- Comité d'évaluation de la direction générale
- Préparation du Conseil d'administration avec la secrétaire générale et le directeur général
- Suivis avec le directeur général

## **CA-22-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS**

Comme la représentante du Comité de parents est absente, M<sup>me</sup> Sandra Nicol fait part des échanges qu'elle a eus avec la présidente. Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier Conseil d'administration. Par contre, un sondage sur l'intimidation a été envoyé à tous les parents. Ce sondage a été élaboré, dans un premier temps, par le comité de parents. Suite à un échange avec M<sup>me</sup> Nicol, il a été convenu que ce sondage prenne l'angle d'assurer une bonne communication avec les parents et de dégager des constats pour un climat bienveillant, sain et sécuritaire dans nos établissements.

## **CA-22-000 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. LOUIS BUJOLD**

### **CA-22-000 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 15 FÉVRIER DERNIER**

M. Louis Bujold procède au suivi du procès-verbal du 14 décembre dernier.

#### **▪ Budget**

Le procès-verbal a été modifié pour ce point afin que les écrits démontrent tout le travail de réflexion fait par les membres du CA.

Un remboursement supplémentaire de 40 000 \$ a été ajouté au remboursement initial.

## **CA-22-144 VENTE DE L'ÉCOLE ASSOMPTION DE VAL-D'ESPOIR**

Avant de procéder à la proposition de la vente, les administrateurs s'informent de la démarche qui amène à établir un prix de vente. M. Louis Bujold, directeur général, explique les étapes préalables à la vente d'une bâtisse ou d'un terrain appartenant au CSSRL.

Les membres veulent également s'assurer que les ventes soient équitables pour tous les acheteurs.

Considérant la résolution CC-17-449 du 16 mai 2017 entérinant la fermeture de l'école Assomption de Val d'Espoir;

Considérant la résolution CC-17-541 du 21 novembre 2017 démarrant le

processus de vente, circonstances et dépendances de l'école Assomption de Val d'Espoir;

Considérant le rapport d'évaluation de la firme BOURQUE DUPÉRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS INC., évaluateurs agréés;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant qu'une telle autorisation requiert l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus en faveur du Centre de services scolaire, en vertu de laquelle la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement acquis de celui-ci;

Considérant la résolution 108-2022 de la Ville de Percé datée du 1<sup>er</sup> mars 2022 d'offrir au Centre de services scolaire René-Lévesque la somme de 25 000 \$ dans le but d'acquérir l'école Assomption de Val d'Espoir;

Considérant le recours aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour recommandations sur la disposition de l'immeuble;

Considérant que l'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve sans aucune garantie légale;

Il est proposé par M. Martin Langlois que le Centre de services scolaire René-Lévesque autorise la vente de l'école Assomption de Val d'Espoir, située au 1240, chemin de Val d'Espoir, Val d'Espoir, circonstances et dépendances, lot 5 083 970, au montant de 25 000 \$, que la transaction soit conclue dans un délai maximal de six (6) mois suivant la présente résolution, et autorise le directeur du service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

#### **CA-22-145 VENTE DE L'ÉCOLE LA RELÈVE DE SAINT-ELZÉAR**

Considérant la résolution CC-18-637 du 15 mai 2018 entérinant la fermeture et démarrant le processus de vente, circonstances et dépendances de l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Considérant les données disponibles en matière d'évaluation de valeur marchande de bâtiments du Centre de services scolaire René-Lévesque, et considérant le mandat d'évaluation en cours pour l'école La Relève de Saint-Elzéar, mandat confié à la firme BOURQUE DUPÉRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS INC., évaluateurs agréés;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant qu'une telle autorisation requiert l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus en faveur du Centre de services scolaire, en vertu de laquelle la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement acquis de celui-ci;

Considérant la résolution 2022-054 de la Municipalité de Saint-Elzéar demandant au Centre de services scolaire René-Lévesque de lui céder, à titre gracieux, l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Considérant le recours aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour recommandations sur la disposition de l'immeuble;

Considérant que l'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve sans aucune garantie légale;

Considérant les offres reçues dans les dossiers comparables, concernant l'école du Plateau de Saint-Alexis et l'école Assomption de Val d'Espoir;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Sylvie Legault que le Centre de services scolaire René-Lévesque mandate le directeur du Service des ressources matérielles à communiquer avec les représentants de la Municipalité de Saint-Elzéar et de procéder à une négociation, si possible, afin que le montant de l'offre d'achat de l'école La Relève de Saint-Elzéar, située au 144, chemin Principal, Saint-Elzéar (Québec) G0C 2W0, circonstances et dépendances selon la désignation cadastrale, lot 5 766 326, réponde davantage aux intérêts et obligations du Centre de services scolaire René-Lévesque et au principe d'équité avec les autres municipalités du territoire.

Que le Centre de services scolaire René-Lévesque autorise la vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar, située au 144, chemin Principal, Saint-Elzéar (Québec) G0C 2W0, circonstances et dépendances selon la désignation cadastrale, lot 5 766 326, au montant minimum de 20 000 \$, que la transaction soit conclue dans un délai maximal de six (6) mois suivant la présente résolution, et autorise le directeur du service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-146 CALENDRIERS SCOLAIRES – FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2022-2023 – ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Lise Lévesque que le Centre de services scolaire René-Lévesque adopte les calendriers scolaires pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle 2022-2023.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-147 CADRE D'ALLOCATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES – FORMATION PROFESSIONNELLE 2022-2023 - ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Lebrasseur que le Centre de services scolaire René-Lévesque adopte le cadre d'allocation des ressources éducatives – Formation professionnelle 2022-2023, tel que présenté à la rencontre du 22 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-148 CADRE D'ALLOCATION DES RESSOURCES ÉDUCATIVES – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2022-2023 - ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Lebrasseur que le Centre de services scolaire René-Lévesque adopte le cadre d'allocation des ressources éducatives – Formation générale des adultes 2022-2023, tel que présenté à la rencontre du 22 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-000 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**CA-22-149 POLITIQUE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES - ADOPTION**

Il est proposé par M. Benoît-Guy Audet de procéder à l'adoption de la Politique de gestion des documents et des archives, telle que déposée à la rencontre du Conseil d'administration du 22 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-000 MÉCANISME D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

M<sup>me</sup> Sandra Nicol, secrétaire générale, explique la séquence pour la désignation des membres du Conseil d'administration.

Les postes suivants sont ouverts :

- ↪ Membres parents – 2 postes
  1. District 2
  2. District no 4
  
- ↪ Membres du personnel – 3 postes
  1. Membre du personnel enseignant

2. Membre du personnel de soutien
3. Membre du personnel d'encadrement

↳ Représentants de la communauté – 3 postes

1. Personne détenant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
2. Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
3. Personne détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Tous les postes seront comblés avant le 15 juin, ce qui permettra aux nouveaux membres du CA d'entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le règlement sur la désignation des membres au CA permet aux parents qui font partie du comité de parents et du conseil d'établissement de l'année en cours de se présenter à un siège du CA sans avoir l'obligation de se présenter au Comité de parents et au Conseil d'établissement l'an prochain. Cette nouvelle est très bien accueillie des parents.

**CA-22-000 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

**CA-22-150 PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 15 FÉVRIER 2022 – CA-10-2022 - ADOPTION**

Le procès-verbal de la rencontre du 15 février 2022 (CA-10-2022) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M<sup>me</sup> Marie-Lise Lévesque en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-151 HUIS CLOS – TRANSPORT**

M. Benoît-Guy Audet propose le huis clos pour discussion du point « Transport ».

Adopté à l'unanimité.

**CC-22-152 REPRISE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

M<sup>me</sup> Marie-Lise Lévesque propose la reprise de l'assemblée régulière.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-000 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 19 avril prochain à compter de 19 h.

**CA-22-153 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est 21 h 02, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M<sup>me</sup> Christine Lebrasseur, la présidente, M<sup>me</sup> Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

**CA-22-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Mélanie Marin  
Présidente

Sandra Nicol  
Secrétaire générale